

DÉPARTEMENT DU GARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE JUNAS

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 11 + 3 procurations

Date de la convocation : 1^{er} juin 2026

Objet de la Délibération

**N°CM2026-06-05-08 – BUDGET COMMUNE : DECISION
MODIFICATIVE N°1**

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à douze heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M Clément ROUSSEL, Maire**.

Présents : M ROUSSEL Clément, Mme VINCK Anne, Mme FOURNIER Paola, M DAIRE Frédéric, Mme BUCQUET Madeleine, M ROUSSEL Alain, Mme SICA Delphine, Mme VICEDO Anne-Sophie, Mme CHOQUE Sophie, Mme FRETTEL SORIN Anne-Sophie, M BOURREL Christian

Procurations : M VAUCLARE Jean-Luc à M BOURREL Christian, M SUCCI Pascal à Mme SICA Delphine, M DE SAINT JEAN Gurwallik à Mme VINCK Anne.

Absents : M BURAY Eric

Secrétaire de séance : M DAIRE Frédéric

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu le budget principal « Commune » de l'année 2026,

Considérant la nécessité de procéder à

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à une régularisation des crédits inscrits au budget primitif 2026, afin de corriger l'inscription budgétaire d'une dépense d'investissement.

Il propose au Conseil Municipal d'autoriser, pour le budget « commune » de l'exercice 2026, la décision modificative suivante :

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le

05/06/2026

ID : 030-213001365-20260605-CM2026060508-DE

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales (opération d'ordre)

Article 2117 – Bois et forêts : - 2000 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article – Bois et forêts : + 2000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : Oui à l'Unanimité

Fait à Junas,
Le 5 juin 2026

**Le secrétaire de séance,
Frédéric DAIRE**



**Le Maire,
Clément ROUSSEL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Clément Roussel", written over a horizontal line.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.